



Clairement investi

**Avis d'expert de Philippe
Lauzeral, Directeur Général
Délégué de Stellium**

22 juillet 2020

**« Faut-il investir en assurance-vie, dans un contexte de marché
boursier volatil, et sans visibilité sur l'avenir ? »**

Pas évident, aujourd'hui, pour les épargnants, de savoir vers quels placements financiers ils peuvent se tourner... La crise sanitaire a rebattu les cartes et l'avenir incertain n'aide pas à se faire des convictions.

Pourtant, malgré les apparences, le contexte est propice à l'ouverture d'un contrat d'assurance-vie ou au reversement d'un contrat existant. Pourquoi ? Réponses.



Ce n'est pas la Covid-19 qui est à l'origine des inquiétudes sur les contrats d'assurance-vie, très majoritairement investis en fonds en euros. La baisse des rendements date d'avant la crise et, à l'époque, les particuliers s'interrogeaient déjà sur les possibilités de booster des résultats de plus en plus décevants.

Pas de secret... Pour faire remonter la courbe générale des rendements, les compagnies d'assurance-vie avaient commencé à prendre des mesures visant à limiter l'accès au fond « euros » sur ces supports, afin de faire une plus grande place aux unités de comptes.

Ce choix d'une allocation d'actifs plus fortement orientée sur les doit-il être remis en cause avec les soubresauts des marchés mondiaux, depuis la crise du Covid-19 ?

L'ouverture d'un contrat d'assurance-vie doit-elle être différée en attendant des jours meilleurs ?

Non ! Surtout pas !

Certes, la volatilité des marchés s'est accrue depuis le début de la crise sanitaire ; chaque place financière réagissant violemment à telle ou telle annonce concernant une avancée dans les recherches sur un vaccin ou, au contraire, une reprise de la pandémie en Chine, aux Etats-Unis ou en Europe...

Dans ce contexte de marché incertain capter la performance sur les marchés tout en limitant son risque est possible en appliquant **4 bonnes pratiques** !

1. **L'horizon de placement** : l'investissement en assurance-vie ne doit se concevoir que dans un horizon de placement long terme. En plus de l'intérêt fiscal de garder son contrat pendant au moins 8 ans, une conservation longue est gage de moindre risque et de rendement supérieur.

Contact Presse

Galivel & Associés - Carol Galivel - Tel. 01 41 05 02 02 Port. 06 09 05 48 63

21-23, rue Klock – 92110 Clichy - Fax : 01 41 05 02 03 - galivel@galivel.com - <http://www.galivel.com>



Tous les graphiques le montrent : les placements boursiers génèrent de meilleurs rendements, sur 20 ans, que n'importe quel autre placement.

2. **La diversification** : c'est l'application basique du vieil adage « *on ne met pas tous ses œufs dans le même panier* ». L'allocation d'actif ne se conçoit que par une diversification des classes d'actifs.

Bien sûr, cette allocation d'actif devra être établie par un professionnel, après une appréciation précise de la sensibilité au risque de l'investisseur, de ses objectifs patrimoniaux, et de son horizon de placement. Ainsi, selon l'appétence au risque de l'épargnant, la poche « euros » pourra être plus ou moins rétrécie

3. **Le lissage du risque par l'épargne régulière, rendue possible par des versements programmés** : simple à mettre en place, une stratégie de versements régulièrement effectués sur le contrat (chaque mois, par exemple) permet à l'investisseur de rentrer à différentes périodes et donc d'amoinrir le risque. Le fait d'être investisseur permanent permet de capter la croissance structurelle des marchés, en se désensibilisant des cycles et des variations court terme de ceux-ci.

4. **La dynamisation progressive** : une autre possibilité intéressante existe (notamment dans le cadre d'un 1^{er} versement significatif) : celle de choisir une option offerte par certains contrats haut de gamme. Il s'agit de convenir, lors de la souscription, d'une période d'investissement sur une allocation d'actif déterminée.

Pour cela il faut définir en amont, en fonction des objectifs et horizons d'investissements, mais aussi et surtout de l'aversion au risque, une durée pendant laquelle le capital versé sur le contrat sur un support sécurisé sera investi sur les marchés en respectant l'allocation d'actifs définie en amont. Par exemple, si un gros 1^{er} versement est prévu, il peut être décidé qu'il sera investi sur une période de 6, 12 voire 24 mois permettant ainsi à l'investisseur de rentrer progressivement sur le marché et ainsi de lisser le risque.

Ainsi dans 3 hypothèses sur 4 (marché stable, baissier ou en « U »), cette stratégie de dynamisation progressive est payante. Seule l'hypothèse d'un marché haussier en continu peut être défavorable à cette entrée progressive sur les marchés. Mais ce cas de figure est rare si l'on pense long terme !

En conclusion, reconnaissons que si la situation des marchés financiers est instable, elle n'empêche en rien une entrée sur les marchés boursiers... bien au contraire !

Les épargnants doivent comprendre que le triptyque « sécurité/rendement/liquidité » est une utopie et que le rendement dépend logiquement d'une prise de risque... elle-même pouvant être contrôlée par un horizon long terme du placement et des bonnes pratiques en matière d'allocation d'actif !

À propos de Stellium

Spécialisée depuis 1992 dans l'investissement immobilier locatif et dans les solutions patrimoniales, Stellium, au travers de ses trois entités Stellium Placement, Stellium Immobilier et Stellium Financement, distribue son offre via son réseau exclusif de 1300 consultants indépendants Prodémial.

En 2019 Stellium a assuré la commercialisation de **1100 logements actés sur tout le territoire** et a collecté **280 millions d'euros en placement financier** pour un encours total d'**1 milliard d'€**.

Stellium Placement sélectionne en toute indépendance une offre globale de solutions innovantes en architecture ouverte.

- **Solutions d'épargne financière** : une offre haut de gamme totalement digitalisée en assurance-vie ultra accessible des 50 €, une offre retraite (PER & Madelin), une offre en épargne salariale (PEI, PERCOI) sont à disposition pour répondre à tous les objectifs patrimoniaux d'une clientèle de

Contact Presse

Galivel & Associés - Carol Galivel - Tel. 01 41 05 02 02 Port. 06 09 05 48 63

21-23, rue Klock – 92110 Clichy - Fax : 01 41 05 02 03 - galivel@galivel.com - <http://www.galivel.com>

particuliers et d'entreprises. Une offre négociée auprès de signatures référentes sur le marché (Apicil, VIE Plus et Oddo BHF, Primonial) et plus de 50 sociétés de gestion en valeurs mobilières.

- **Solutions d'épargne immobilière** : les SCPI les plus compétitives du marché auprès de 7 sociétés de gestions sont sélectionnées, donnant accès à l'ensemble des segments de l'immobilier tertiaire (bureaux, commerces, entrepôts...) en France comme à l'étranger.
- **Solutions fiscales** : tous les dispositifs en placement permettant aux investisseurs d'optimiser leur fiscalité : SCPI fiscales, Girardin industriel ou FIP FCPI
- **Solutions de diversification** : supports d'investissement non cotés dans l'immobilier ou en capital investissement

Stellium Immobilier s'est diversifié, au fil du temps, pour devenir l'une des premières plateformes indépendantes de distribution de solutions immobilières en France. En 25 ans, Stellium a commercialisé 38.000 logements sur tout le territoire, aux côtés de plus de 100 partenaires promoteurs nationaux et régionaux. La gamme proposée est vaste : Pinel, Pinel outre-mer, Malraux, Monuments Historiques, résidences avec services, nue-propriété...

Stellium Financement créé en février 2019, apporte aux consultants Prodémial des solutions de financement en immobilier locatif ou résidentiel mais aussi en SCPI et en restructuration de prêts négociés auprès de partenaires bancaires sur tout le territoire.

À propos de Prodémial Business School :

Créée en 2012, Prodémial Business School forme tous les consultants Prodémial exclusifs des sociétés Stellium dans le double but :

- De leur permettre d'acquérir les capacités professionnelles indispensables à l'obtention des habilitations réglementaires (liées à la loi ALUR, aux contraintes exigées par l'AMF, l'ORIAS) ;
- Mais aussi de porter leurs compétences au plus haut niveau.

Certifiée ISO 9001, Prodémial Business School a délivré plus de 1.200 habilitations professionnelles en 2019. Les consultants sont particulièrement formés à 3 secteurs d'investissement : l'immobilier locatif, le financement, l'assurance-vie et les placements financiers.

A noter que Prodémial Business School a l'ambition, dès 2021, d'être l'une des premières écoles du secteur à obtenir la certification unique, Qualiopi, qui régira toutes les offres de formation. Cette certification démontrera encore un peu plus **l'engagement de délivrer une formation certifiante de la plus haute qualité, faisant des consultants Prodémial des experts rigoureux et responsables dans tous les métiers de la gestion de patrimoine.**

11 avenue Parmentier – CS 70 117 – 31201 Toulouse Cedex 2 – Tél. 05 67 73 30 00

Stellium Immobilier SAS – Société au capital social de 150 000 euros – RCS Toulouse 384 850 095 – Carte Professionnelle N°CPI 3101 2015 000 001 813 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse « Transaction sur immeubles et fonds de commerce » sans détention de fonds.

Stellium Courtage SAS – Société de courtage d'assurance au capital social de 350 000 euros – RCS Toulouse 421 956 509 – N°ORIAS : 07 008 919 (www.orias.fr) – Responsabilité civile professionnelle conformes au code des assurances – Activité exercée sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR – 4 place de Budapest, 75 009 Paris, <https://acpr.banque-france.fr/>)

Stellium Invest SAS – Société au capital social de 950 000 euros – RCS Toulouse 538 449 612 – Entreprise d'investissement agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR – 4 place de Budapest, 75 009 Paris, <https://acpr.banque-france.fr/>) – sous le n°10983 N

Stellium Financement SAS – Société au capital social de 100 000 euros – RCS Toulouse 842 612 707 – N°ORIAS : 18 006 415 (www.orias.fr) – Courtier en opération de banque et en services de paiement – Sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR – 4 place de Budapest, 75 009 Paris, <https://acpr.banque-france.fr/>)

Contact Presse

Galivel & Associés - Carol Galivel - Tel. 01 41 05 02 02 Port. 06 09 05 48 63

21-23, rue Klock – 92110 Clichy - Fax : 01 41 05 02 03 - galivel@galivel.com - <http://www.galivel.com>